

LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames.	6 fr. 50
Faits divers.	1 fr. 00

Les réformes nécessaires

(suite)

J'ai l'honneur d'appeler la bienveillante attention de M. l'Inspecteur Revel sur les projets de réformes contenus:

1^e Dans ma notice sur «la situation et l'avenir économiques des îles St-Pierre et Miquelon», publiée le 1^{er} janvier 1900.

2^e Dans la note qui a paru dans le mois colonial, en février 1907.

3^e Dans la lettre que j'ai eu le devoir d'adresser à M. le Ministre des Colonies le 16 mai dernier.

La dernière "Vigie" a publié un programme de réformes et d'améliorations dont la réalisation doit indubitablement contribuer puissamment au relèvement de notre

Nous nous bornerons, aujourd'hui, à examiner les deux questions suivantes:

1^e: La question de l'alcool

Je disais en 1900 dans ma notice sur "la situation et l'avenir économiques des îles St-Pierre et Miquelon": ce n'est un fait certain, et nous l'affirmons dès le début, l'avenir de la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dépend, en grande partie, de l'amélioration du sort des marins-pêcheurs; et je continuais:

«La première réforme consisterait d'abord, dans une meilleure alimentation et dans la modification, pour ainsi dire complète, des règlements administratifs relatifs à la composition des rations. Les marins ne sont hélas! que trop portés à la foison. Ne pourrait-on pas interdire - par des mesures sévères - à bord des navires-pêcheurs, l'usage de spiritueux: cognac, absinthe, bitters, eau-de-vie, etc... d'autant plus dangereux pour la santé du marin qu'ils sont presque toujours de qualité inférieure! Qu'on supprime tout, à l'exception du vin, du cidre et de la bière dite de "Spruce"; qu'on tolère simplement ces trois breuvages, qu'on défende d'embarquer tout autre boisson alcoolique et que l'on appuie ce règlement de sanctions rigoureuses. On obtiendrait ainsi des marins, grâce à ce régime plus sain, un travail meilleur; et on assurerait en même temps, d'une façon plus parfaite, leur bien-être et leur santé. Nous avons déjà en France des navires caboteurs et même long-courriers qui naviguent sans boisson, c'est à dire sans alcool. Il est incontestable que la ration d'alcool peut-être très difficilement remplacée par une augmentation sensible de légumes: pommes de terre, choux frais et sales etc., etc., de bœuf frais et sale et surtout de lard qu'on donne actuellement aux marins, tout le monde y gagnera».

Voilà ce que je disais en 1900.

Et en 1902, la maison St-M. Légasse neveu & C° dont j'étais l'associé-gerant a essayé le système que je préconisai en faisant naviguer sans alcool, toute sa flottille de pêche de St-Pierre et Miquelon, avec des cuisiniers à bord de chaque pêcheur. Comme résultat de l'opération, la moyenne de la pêche de ses bateaux pêcheurs a été supérieure à la moyenne générale des autres bateaux de la Colonie.

Voici un certificat de la Marine à ce sujet:

Le Chef du Service de l'Inscription maritime à St-Pierre, certifie qu'en 1902, aux règles d'équipage des golettes:

Bayonnaise, Béarnaise, Basquaise, Bordelaise, Génoise, Navarraise, Arbonnaise, armateurs MM. S. M. Légasse neveu et C°.

Se trouve portée la mention suivante: « suivant entente entre les armateurs et l'équipage, la ration d'alcool ou d'eau-de-vie est remplacée par le vin et une plus grande provision de légumes, de lard, et de bœuf».

Saint-Pierre, le 16 juin 1908,

L. ANDRÉ.

«La golette Bayonnaise avait pêché 3,257 quintaux de morues; la Béarnaise, 2,341 quintaux; la Basquaise 2,321 quintaux; la Bordelaise 2,462 quintaux; la Génoise 2,411 quintaux; l'Arbonnaise 1,819 quintaux et la Navarraise 1,503 quintaux soit une moyenne de 2,312 qx. alors que la moyenne générale de la Colonie était de 1,915 qx.»

En présence de ce résultat indiscutable et de l'exemple que nous donnent les pêcheurs "Américains et Anglais" qui naviguent sans alcool, sa suppression demande à être décretée sans retard, dans l'intérêt des pêcheurs et de l'armement lui-même.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire, après cela, que les pêcheurs de Terre-Neuve peuvent pas naviguer sans alcool, et faire le métier de la pêche sans absorber le poison destiné à raccourcir les jours de leur vie.

Personne n'ignore que la ration d'eau-de-vie ne donne au marin aucune force, mais tout simplement, une surexcitation si nuisible à son hygiène, à sa santé.

Le Gouvernement, depuis plusieurs années, réclame à ce sujet, a bien diminué la ration d'eau-de-vie, mais cela n'est pas suffisant; c'est la suppression radicale de ce poison que je demande instamment.

J'ose espérer que M. l'Inspecteur Revel fera au Gouvernement un rapport favorable aux délégués, que j'exprime comme représentant de la Colonie, comme armateur, et en ma qualité de Président d'honneur du Syndicat des armateurs et pêcheurs des îles St-Pierre et Miquelon.

2^e: QUESTION DU REPOS HEBDOMADAIRE

Ne sous la République actuelle, je n'ai, par conséquent, pu connaître ni apprécier aucun autre régime sinon par les enseignements qui m'en ont été donnés, ainsi que par la lecture de l'histoire.

On m'a toujours répété à satiété, lorsque j'étais jeune enfant, tant à l'école communale de mon village qu'au collège, que la République, (la chose publique) était, et devrait être un Gouvernement de *Liberté, d'Egalité, et de Fraternité*.

J'ai été élevé avec ces sentiments et je suis de ceux qui croient que la République est le meilleur mode de Gouvernement, pourvu qu'elle soit bien dirigée.

J'estime donc que l'esclavage n'est ni digne d'un pays civilisé, ni d'un Gouvernement républicain.

Travailler sans cesse et sans répit, tous les jours, me semble, pour l'être humain, une chose au-dessus de ses forces, puisqu'on donne du repos aux bêtes dont on se sert pour les travaux domestiques et autres.

En France, la loi sur le repos hebdomadaire a été appliquée.

Pourquoi, à St-Pierre, ne l'a-t-on pas promulgué et appliquée?

Voici ce qu'à cet effet j'écrivais dans la "Vigie" le 17 septembre 1905:

«Dans un article «le nouveau syndicat et le socialisme», je me suis déclaré partisan du repos hebdomadaire et j'ai invité tous les ouvriers à refuser nettement de travailler le dimanche.

Il paraît que tout le monde n'est pas content de mon article! c'est bien regrettable; on veut le réduire en poussière, mais on n'y arrivera pas; il en restera bien quelques lambeaux que nous lâcherons ensuite de recoller ou de recoudre glaïement.

On n'ignore pas que, dans le courant de cette année, le Sénat a adopté en principe le repos hebdomadaire et l'a fixé au dimanche. On aurait donc mauvaise grâce à dire qu'en demandant le repos dominical pour la Colonie, j'ai obéi à des circonscriptions confessionnelles, à des préjugés ciétiens...

Voilà, j'expose dans la "Vigie", mes idées, mes opinions, et non celles des autres. Savez-vous ce que disait au Sénat le 2 mai 1905, Monsieur Dubois, Ministre du Commerce: «Faisons une loi ordonnant le repos du dimanche et ne craignons pas d'être taxés de cléricalisme».

Je reviendrai là-dessus.

L. L.

Comme je l'annonçais en 1905, je reviens sur la question en mettant sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que j'adressais, le 22 septembre 1906, à M. le Ministre des Colonies:

Paris, le 22 septembre 1906.

Louis Légasse, Délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon au Conseil Supérieur des Colonies à Monsieur le Ministre des Colonies.

Paris

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire promulguer et appliquer aux îles St-Pierre et Miquelon la loi sur le repos hebdomadaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

L. LÉGASSE.

Tout comme je donnais l'exemple au sujet de la suppression de l'alcool, en 1902, et l'armant notre flotte sans alcool, la société La Morue Française dont je suis l'Administrateur délégué observe la loi sur le repos hebdomadaire, bien qu'elle ne soit pas promulguée dans la Colonie; tous ses ouvriers, tout son personnel ont la libre jouissance des dimanches et des jours de repos.

La Morue Française ne s'en trouve pas plus mal, au contraire. Le personnel travaille avec courage et bon cœur pendant la semaine, sachant que le dimanche est là pour le repos complet.

Puisque l'exemple de La Morue Française n'est pas suivi par les autres maisons et que le Gouvernement n'a pas encore répondu à ma demande, je fais appel aux sentiments d'humanité et de justice de M. l'Inspecteur Revel, pour qu'il veuille bien

adresser son rapport sur ces deux questions au Gouvernement de la République qui l'a investi de toute sa confiance, en l'envoyant à St-Pierre, se rendre compte, personnellement, de la situation de la Colonie et des réformes qu'il y a lieu d'y apporter, conformément à mes pressantes sollicitations.

Louis LÉGASSE.

Les œuvres-de-mer

Personne n'ignore à St-Pierre l'accueil cordial qui fut fait par le fondateur de ce journal, M. Louis Légasse, au bateau hospital et aux projets de construction d'une maison de marins à St-Pierre.

M. L. Légasse dès le début, prêta aide et appui à la société des Œuvres-de-mer.

Nous lisons dans la "Vigie" du 17 décembre 1905 ce qui suit:

NAVIRE HOPITAL

Sous notre présidence, (celle de M. Légasse), le Conseil général de la Colonie, le 3 juin 1897, accorda l'exonération des droits d'entrée et de port au navire hospital le "St-Pierre".

Les représentants du pays avaient voulu par ce témoignage de sympathie, encourager l'œuvre-de-mer à poursuivre le but qu'elle voulait atteindre, but essentiellement humanitaire consistant à propager des secours de toutes sortes sur mer et spécialement sur les bancs de Terre-Neuve. Nous disions alors, en réponse à certaines observations de nos collègues: «Si les services rendus jusqu'à ce jour n'ont pas été ce que l'on pouvait espérer, ce n'est pas une raison pour rejeter la demande faite par le Directeur de l'œuvre-de-mer. On doit attendre l'avenir. Nous sommes le premier à reconnaître que l'on eût dû assurer le service des "œuvres-de-mer" au moyen d'un bateau à vapeur; cela a été notre avis dès le principe et c'est très probablement ce qui aura lieu par la suite, surtout en présence du peu de succès obtenu par les voiliers jusqu'à ce jour». On sait qu'un vapeur est plus à même qu'un voilier de porter secours à nos pêcheurs par tous les temps. Nous avons toujours préconisé un service à vapeur et nous regrettons que les avis, en France, soient partagés à ce sujet et que, par suite, la charité publique n'atteigne pas, d'une façon vraiment efficace, le but humanitaire qu'elle s'est proposé, voilà donc encore la une amélioration à apporter à l'existence des pêcheurs de Terre-Neuve.

Voilà ce que disait déjà, M. Légasse, il y a déjà longtemps, et il ajoutait dans son journal: «on sait qu'une maison des marins à St-Pierre, pourra rendre aussi d'excellents services après qu'une modification radicale de son organisation aura été adoptée».

Les Œuvres-de-mer ont, depuis 1906, le vapeur *St-François-d'Assises* qui rend de bons services sur les bancs de Terre-Neuve.

Nous ne pouvons pas en dire autant, pour le moment du moins, de la maison de l'Œuvre à St-Pierre.

Comme en 1905, nous répétons aujourd'hui que «cette maison pourra rendre aussi d'excellents services après qu'une modifi-



réaction radicale de son organisation aura été adoptée.

Il ne faudrait pas que la maison de Saint-Pierre fut le rendez-vous d'hommes politiques, fonctionnaires et autres, où l'on critique Pierre, Paul, Jacques et Philippe, sous l'œil bienveillant du directeur ou du sous-directeur de la maison et avec leur approbation.

Il ne faudrait pas non plus que l'on y nille trop largement; car, des personnes dignes de foi nous ont assuré que l'on ne s'y prive de rien, suivant les expressions que nous reproduisons textuellement.

Voilà des abus, entr'autres, contre lesquels nous lutterons; car, personne n'ignore que «l'œuvre vit d'aumônes et que beaucoup de ceux qui donnent se privent de plaisir pour faire l'aumône».

Il ne faudrait pas non plus que le Directeur ou le sous-directeur de cette maison s'occupent de choses qui ne les regardent. Le capitaine du navire, à nouveau, des démarches dans le genre de celle qu'il a faites (nous pourrions en préciser la date exacte) auprès de M. le Chef de l'Inscription maritime, prédecesseur immédiat de M. André, pour lui dire qu'un certain marin était venu lui déclarer qu'en le faisant embarquer à bord d'un certain navire on le conduisait directement à la mort.

Le Commissaire de la marine appela alors ce marin, le capitaine du dit voilier qui lui déclara avoir demandé lui-même à l'armateur le commandement de ce navire où il se considérait en toute sécurité sauf, bien entendu, «les fortunes de la mer». Croyez, mon Commissaire, que je tiens aussi à ma peau et que je ne voudrais pas l'exposer sur un bateau dont je ne connaîtrai pas les bonnes capacités, ajouta-t-il, en le quittant.

Et le navire mit sous voiles, en route pour la France, avec une belle brise: Exactement douze jours après son départ de St-Pierre, il était en vue d'Ouessant, sans avoir fait la moindre avarie, sans avoir cassé un fil Carré», comme disent les marins.

Eh bien non! ce n'est pas le rôle du directeur des œuvres-de-Mer de faire des choses semblables; car il pourrait très bien s'exposer à des poursuites, indépendamment de l'hostilité qu'il peut se faire attirer sur l'œuvre, de la part de l'armement et des marins eux-mêmes.

Un armateur de Granville, qui, avec d'autres, nous exprimait toute son indignation au sujet d'un article paru dans «l'Ouest-Eclair» intitulé «Pêcheurs de morue» nous rentrait ces jours-ci, le numéro de ce journal du 24 février 1908.

Nous avons lu ce «réquisitoire en règle» contre l'armement et nos pêcheurs. A entendre le Dr Magnier de la faculté de Nancy qui fit la dernière campagne de Terre-Neuve à bord du navire hospital des œuvres-de-Mer «le St-François-d'Assises», armateurs et pêcheurs, nous serions tous des gens très peu intéressants et peu recommandables. (Il est bien entendu que le sympathique commandant du bateau hospital est hors de cause).

L'Ouest-Eclair, n'a pas cru devoir reproduire toutes les réflexions de ce docteur Magnier qui traitait, dans son rapport, ses frères de St-Pierre d'imbecilles ou de quelque chose d'équivalent, et les armateurs et capitaines de gens... contentons-nous de dire: «rapaces et égoïstes», se souciant fort peu du marin, n'ayant le souci que «de la propreté de la cale destinée à recevoir la morue». Peu importe aux armateurs et capitaines l'état des autres parties du bâtiment!!!

Nous laisserons encore la parole au Dr Magnier: «les moyens médicaux des navires pêcheurs se bornent à un simple livre que ne comprennent pas, ou comprennent très mal, la plupart des capitaines; les objets pharmaceutiques sont de mauvaise qualité ou parcimonieusement accordés aux capitaines etc., etc...»

A Terre-Neuve, certains navires ont des coffres merveilleusement installés, avec de belles étiquettes, et en regard des casiers vides. Seul, un bâtiment était en ordre et contenait la liste complète des drogues.

On utilise généralement le coffre comme siège ou comme dépôt de cires etc., etc.)

Comment peut-on ainsi généraliser les choses et faire des exagérations semblables si l'on est de bonne foi???

Pourquoi indiquer aussi dans les comptes rendus de l'œuvre, des chiffres manifestement faux, et exagérés d'une façon inouïe, en ce qui concerne la présence des Terre-Neuvas à certaines réunions? Pourquoi?

Pourquoi ainsi tromper la bonne foi du Comité de direction à Paris, qui, aux yeux des gens au courant des affaires de Terre-Neuve passe pour un Comité.. bien mal renseigné.

Le Comité de direction a tort, selon nous de ne pas entourer d'hommes sérieux, connaissant parfaitement la question de la pêche, tant en Islande qu'à Terre-Neuve.

L'aumonier de «l'Œuvre» à St-Pierre devrait s'adjointre aux lieux et place d'un «frère» un capitaine ou patron de pêche en retraite.

Tout le monde gagnerait à ce changement: l'ordre, la dignité des directeurs de la mai-

son, auant que le reste.

L'aumonier ne s'exposerait pas, ainsi, à entendre de la part de certains marins (orsqu'ils sont surtout en état d'ébriété) des choses fort désagréables, comme cela lui est arrivé parfois.

Le dit capitaine ou patron de pêche (quelque vieux loup de mer qui n'effraierait pas trop tout de même les moutons et les brebis de la bergerie), serait le meilleur des auxiliaires, un excellent «quartier-maître» nous dirions «sergent» pour les soldats, (rop nombreux), qui font partie.

Le Comité devrait choisir, pour le représenter, tant à St-Pierre qu'ailleurs, comme à bord du bateau hospital, des hommes pondérés, consciencieux et sans parti pris.

C'est à ces conditions que l'œuvre devra réunir tous les suffrages, et s'affirmer toutes les sympathies, en même temps que les secours nécessaires pour mener à bien cette œuvre philanthropique, et la rendre durable. Ceser, son message à la Vigne au vent, ses colonnes seront ouvertes à toutes sortes d'criptions dans la Colonie, en faveur de l'œuvre qui a toujours eu toutes nos sympathies.

Un ARMATEUR.

Les Œuvres-de-mer et M. l'Inspecteur Revel.

Que les journalistes sont donc curieux et indiscrets!

Mais passons leur ce petit péché mignon, car, en général, ils sont bons garçons et serviables; mais ce qu'ils ont de mauvais, c'est qu'ils ne reconnaissent jamais, dans leur journal, qu'ils ont tort, ou qu'ils se soient trompés, déclarant que les confessions publiques ont été abolies, depuis longtemps, de l'église catholique, apostolique et Romaine, et même ailleurs.

Nous voudrions cependant savoir ce que pense M. l'Inspecteur Revel des œuvres-de-mer et de l'organisation de la maison dite «des marins», à St-Pierre.

M. Revel, nous ne l'ignorons pas, n'est pas le premier venu: c'est un habile diplomate qui écoute, ne dit pas grand chose et écrit ce qu'il veut. En cela il ressemble, du reste, à tant d'autres, il est vrai!!

L'an dernier, les œuvres-de-mer avaient, comme aumonier, à bord du bateau hospital le «St-François-d'Assises», M. l'abbé Revel, un père de notre sympathique Inspecteur.

Cette année, M. l'abbé Revel n'est pas venu à St-Pierre, de façon à ne pas gêner son parent, M. l'Inspecteur, qui aurait pu être taxé de partialité ou de favoritisme si son rapport avait été trop élogieux pour l'œuvre et son organisation.

Voilà ce que l'on disait, à Paris du moins, d'après ce qui nous a été affirmé.

Ainsi, M. Revel sera bien plus à son aise pour faire son rapport qui contiendra certainement quelques enseignements utiles dont saura profiter la société des œuvres-de-mer.

Les Œuvres de Mgr. Légasse.

On nous prie d'insérer la note suivante:

Paris, le 5 juin 1908.

Le Préfet Apostolique des Iles Saint-Pierre et Miquelon à Messieurs les Directeurs de l'Autorité,
Paris.

Messieurs,

Votre journal a publié sur moi, le 11 avril, sous la signature J. D., un article auquel j'avais le droit de répondre.

A cet effet, je vous ai adressé, le 30 avril, de Bayonne, où j'avais eu connaissance de cet article, une lettre destinée à refuter toutes les allégations qu'il contient.

Vous m'avez fait savoir indirectement que certaines expressions de cette lettre vous paraissaient de nature à froisser l'amour propre de l'auteur de l'article.

Desireux de faire preuve, avant tout, du plus large esprit de conciliation afin d'éviter de réjouir par le spectacle d'une querelle les ennemis de la foi catholique, j'ai retranché de ma première lettre tout ce qui s'appliquait à la personne du journaliste.

Je n'ai pas obtenu l'insertion volontaire

de la réponse ainsi retouchée; je suis donc contraint d'user de mon droit légal, et de vous requérir, en conséquence, d'insérer la présente lettre à la place même où a été publié l'article du 11 avril, m'engageant à payer ce qui excéderait l'étendue de la réponse à laquelle j'ai droit gratuitement.

Je ne relève pas ce qui n'intéresse que ma dignité personnelle: les insignes que je porte; mais, mon existence «fastueuse» et de peu de temps passé par moi à Saint-Pierre, seraient, avez-vous dit, un objet de scandale pour mes paroissiens qui sont attachés à mes œuvres et aux moyens de les alimenter. Voici la réponse que ces paroissiens eux-mêmes ont spontanément faite à votre article: je viens de la recevoir de Saint-Pierre par le dernier courrier:

ADRESSE DE PROTESTATION ET DE DÉVOUEMENT EN FAVEUR DU MGR. LE PRÉFET APOSTOLIQUE.

Nous soussignés:

Membres du Clergé de Saint-Pierre-Miquelon.

Membres du Conseil de Fabrique de St-Pierre.

Catholiques de Saint-Pierre.

Déclarons être profondément reconnaissants à Mgr. Légasse des efforts par lui accomplis pour obtenir les secours nécessaires à:

- 1^{er} L'achèvement complet de l'église.
- 2^e La reconstruction d'un presbytère.
- 3^e La création d'écoles libres de garçons.
- 4^e L'entretien des écoles de filles et des autres œuvres déjà existantes dans la colonie.

5^e L'entretien des prêtres dont les traitements sont supprimés.

Toutes choses qui sont extrêmement coûteuses, et nous seraient impossibles si nous étions réduits à nos seules ressources.

Protestons énergiquement contre les manœuvres tendant à entraver ou discréditer l'œuvre catholique et française de Mgr. Légasse.

Blâmons en particulier toutes les démarches faites dans ce sens auprès des évêques, des catholiques notables, des journaux.

Félicitons les calomnies répandues soit contre l'œuvre, soit contre la personne de Mgr. Légasse, par le moyen de notes ou rapports ou emprunts faits à la presse anti-religieuse.

Renouvelons à notre dévoué préfet apostolique l'expression de notre reconnaissance et de notre attachement, et le prions de continuer à prendre en mains la défense de nos intérêts religieux.

Cette adresse expédiée de St-Pierre le 10 mai est signée par les catholiques, les membres du Clergé, les membres des Conseils de Fabrique et les Conseillers municipaux de St-Pierre et de Miquelon; ces signatures ont été dûment légalisées.

Cette protestation est le cri de la Conscience de mes paroissiens! elle sort de leur cœur! Qu'ajouterais-je à ce témoignage de leur fidèle reconnaissance? Vos lecteurs verront par là quel a été mon rôle dans l'expulsion des Frères, ainsi qu'aujourd'hui d'autres «Œuvres Coloniales» (dont je ne me suis jamais occupé), et d'un «journal démocratique» (auquel je suis absolument étranger); ils verront si je suis un «quéteur professionnel» et à quelles «opérations» je me livre! Je n'insiste pas.

Mais, j'ai le devoir de rectifier plus spécialement les assertions qui sont de nature à décourager le zèle des personnes charitables auxquelles je suis obligé de continuer à faire appel.

Certains journaux catholiques ont fait connaître que Mgr. Amette m'a prié de ne pas préparer de nouvelles quêtes dans les églises de son diocèse à raison des charges que la séparation fait peser sur les œuvres locales; mais il ne m'a jamais interdit ce que vous appelez «mes trop fructueuses tournées»; il m'a autorisé à faire les quêtes déjà promises par MM. les Curés, et il a saisi l'occasion de votre article pour m'assurer, le 19 avril, dans une lettre connue de votre rédacteur, «que ma parfaite honabilité n'a jamais été pour lui l'objet d'aucun doute». Aussi, puis-je écarter par le débat la menace, qui a été formulée contre moi et mes frères et parents, de révélations que personne de nous ne redoute.

Pour mon compte personnel, je me contenterai d'opposer, à l'allégation que j'aurais reçu «en haut lieu» le sage conseil d'envoyer «ma démission», simplement le Bref suivant du Saint Pére qui porte la date du 21 avril:

A l'Ill. et Rvr. Mgr. Légasse, Préfet Apostolique des Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Pie X, Pape,

Très cher fils,
salut et bénédiction apostolique,

Vous félicitez vivement de votre zèle et concevez tout à la fois de nouvelles espérances pour le bon succès de vos efforts, tel a été le premier mouvement de notre

cœur, dès que nous avons appris que vous étiez arrivé à donner une église aux fidèles de St-Pierre, et que vous travaillez actuellement à préparer aux enfants de cette église des écoles catholiques.

De quelle importance en effet et de quelle utilité est l'œuvre des écoles catholiques! Il n'est personne qui ne la voit clairement, surtout en ces temps où les attaques si dangereuses auxquelles la foi est en butte lui sont intentées principalement dans les écoles.

C'est pourquoi nous trouvons fort à propos de vous décerner des éloges pour votre excellente entreprise et comme c'est une œuvre qui doit rejoindre tous les gens de bien, nous avons pleine confiance que vous éprouverez à des signes éclatants la satisfaction générale dont votre œuvre sera l'objet, et le surcroît de mérite qui en résultera pour vous-même.

Comme un présage des dons célestes, et comme témoignage de notre amitié, nous vous accorderons dans le Seigneur notre bénédiction Apostolique pour vous et pour chacun de ceux qui favorisent votre entreprise.

Donné, Près St-Pierre, le 21 avril de l'an 1908, de notre Pontificat, le cinquième.

PIE X.

En outre Sa Sainteté a envoyé une bénédiction et des encouragements autographes aux Comités établis à Paris et à Bordeaux en 1904, sous les auspices et la Présidence de L. E. les Cardinaux Richard et Lecot «pour la reconstruction de l'Eglise et les œuvres de Saint-Pierre.»

Vous avez négligé de faire connaître ce document qui cependant émane de la plus haute autorité qui soit au monde.

J'ai le droit d'exiger, en réparation de vos efforts tentant à nuire à mon œuvre apostolique, qu'il soit publié, pour me servir de défense, là même où l'attaque a été publique.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

Ch. LÉGASSE.

P. S. — Au moment de vous adresser la présente réponse, je reçois du Maire de St-Pierre une lettre du 22 mai me transmettant, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du 13, le texte de la protestation suivante:

Mairie de St-Pierre.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de St-Pierre.

Séance du 13 mai 1908.

Monsieur Ozon demande la parole et propose d'adopter la résolution suivante:

«A titre de protestation contre les insinuations et les calomnies dirigées contre Mgr. Légasse, le Conseil municipal lui adresse ses remerciements reconnaissants pour les fatigues et les peines endurées par lui depuis l'entreprise d'une tâche aussi ardue que celle qu'il a bien voulu s'imposer.

Il compte le voir complètement réussir, soit pour ce qui concerne l'achèvement et l'aménagement de l'église, soit pour l'établissement d'écoles libres si ardemment désirées de la population presque tout entière; les ressources éprouvées de la Colonie étant permises de les espérer que de la seule et énergie initiative de Mgr. Légasse.

Il fêlit publiquement les manœuvres employées pour l'empêcher de mener à bonne fin des œuvres si nécessaires et si meritoires et manifeste l'espoir de voir tomber ce vœu sous les yeux des personnes dont la bonne foi a été surprise par les menées d'ennemis intéressés».

Le Conseil, à l'unanimité, moins une voix, adopte la proposition de M. Ozon, et décide en outre d'en transmettre le texte par les soins du Maire, le plus prochain curé, à M. le Supérieur ecclésiastique des îles Saint-Pierre et Miquelon, en l'autorisant à faire de ce document tel usage qu'il croira être nécessaire.

Suivent les signatures.
Pour extrait conforme:

Le Maire.

Signé: E. POLIER.

C'est donc la population tout entière de St-Pierre qui apprécie vos accusations par l'organe de ses représentants élus.

Ch. LÉGASSE.

La rédaction de la «Vigne» joint ses protestations à celles du Conseil municipal dont le doyen, à cette occasion, s'exprime en ces termes:

M. Auguste Norgeot, 1^{er} adjoint et doyen du Conseil municipal, ayant de prendre part au vote, s'est exprimé comme suit: « J'ai lu, en effet, dans "l'Authorité" un article dans lequel je n'ai vu que mensonge et tromperie. »

Mr. Légasse n'a rien fait contre la volonté des habitants, au contraire, lorsque M. Poirier (le Maire actuel) et moi, nous avons circulé une pétition tendant à faire encadrer l'église, elle fut couverte de 108 signatures d'hommes mûrs des mines et les enfants n'avaient pas été acceptés comme signataires qui comprenaient une grande partie de la population alors de 4,800 habitants; et cela malgré les articles nombreux du "Réveil St-Pierrais" emploiant tous les moyens pour détourner les idées des gens et entraver la marche que voulait suivre Mgr. Légasse.

Du reste, la solution à toutes nos querelles d'alors, relativement à la construction de l'église, fut catégoriquement tirée mercredi ainsi: le 1^{er} en tête de notre liste étaient 692 voix contre 303 à celui de la liste adverse; et 655 voix au dernier de notre liste contre 265 à celui de la liste adverse. Tous nos conseillers furent élus au 1^{er} tour de scrutin, alors que la profession de foi de notre même liste comprenait, en tête de notre programme: *Liberté pour Mgr. Légasse de reconstruire l'église, et de la reconstruire en ciment armé.*

Voilà, je crois, qui est bien significatif de la part de la population, le journal "l'Authorité" peut en tirer la conclusion.

Toutes ces choses, dites simplement, seront, j'en suis certain, de nature à mettre au courant les personnes mal renseignées intentionnellement.

Je proteste donc contre l'article en question et m'associe à la préposition de Monsieur Ozon.

Le Conseil, à l'unanimité (moins une abstention) adopte la motion de M. Ozon.

Voici exactement le résultat des élections des membres du Conseil municipal de St-Pierre:

ELECTIONS

Des Membres du Conseil municipal
De Saint-Pierre

1^{er} Tour de scrutin — 2 avril 1905

Nombre de Conseillers à élire.	19
Electeurs inscrits.	1,220
donc le 1/4 est de.	305
Votants.	1060
à déduire bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés.	1,058
Majorité absolue.	531

Les voix se sont réparties comme suit:

MM. Letouzé, Albert	692 voix élus (neveu de Mgr. Légasse)
Robert, François	688
Poirier, Emile.	686
Lavissière, J.-M.	685
Pompéi, J.-F.	680
Ozon, Prosper	680
Messanot, Gratier.	674
Gautier, Joseph.	671
Leprovost, A.	670
Norgeot, A.	668
Girardin, Elie	668
Lafitte, J.-B.	667
Rochard, Eugène	666
Laborde, Pierre.	665
Sicard, Adolphe.	665
Farvacque, Anatole	665
Arthur, Léopold	663
Lefèvre, Louis.	656
Apesteguy Gustave	655

Les écoles libres.

Le Comité des écoles libres de la Colonie vient de recevoir de la maison Newhall, Henderson et C^{ie} de Boston (Etats-Unis d'Amérique) une offrande de soixante-quinze dollars (400 francs) pour les écoles libres.

Il adresse ses remerciements aux Chefs bien connus de cette maison: Messieurs Georges Lamusse et John B. Orr.

Les électeurs de la "Vigie" seront heureux d'apprendre que le Comité a reçu, par ce courrier, de bonnes nouvelles de monsieur Legasse.

Le Comité.

Le Comité des écoles libres de la Colonie s'est réuni le vendredi 19 juin.

A l'ouverture de la séance, lecture a été donnée d'une communication de M. Louis Légasse informant le Comité que « cession à titre gratuit » est faite à Mgr. Légasse d'immeubles situés, rue Truguet, près du nouveau Collège « St-Christophe » et la proximité du Presbytère.

Les dits immeubles, appartenant MM. S-M. Légasse, Arnaud Légasse et Louis Légasse, actuellement loués par M. Paul Folquet, négociant-armateur, deviennent par le fait du don de ses frères, la propriété de Mgr. Légasse.

Le Comité, reconnaissant que ces locaux, munis d'un appareil de chauffage, offrent toutes les garanties désirables au point de vue de l'espace, de la lumière et de l'aération, décide d'y transferer les écoles des îles.

De plus, les donateurs font abandon à leur frère Mgr. Légasse, du loyer de l'ancien fourgon qui sera dévoué à fournir des livres classiques aux enfants nécessiteux des écoles libres qui en feront la demande, à la rentrée des classes.

En outre des salles de classes, les élèves auront à leur disposition deux cours de récréation et une salle de récréation couverte pour les jours de mauvais temps.

Le Comité décide de donner à l'établissement le nom « d'école Sainte-Croisine ».

Le Comité des écoles libres des îles St-Pierre et Miquelon.

Les écoles libres et laïques Le Palais de Justice La Chambre de Commerce

Mettions nous en face de la réalité et ne faisons pas comme l'autruche qui, pour ne pas voir le danger et croyant le conjurer, enfonce la tête dans les sables brûlants du désert, lorsqu'il se sent sur le point d'être capturé.

L'exemple n'est peut-être pas très juste, il ne l'est même pas du tout; mais, mettons nous, dès aujourd'hui en face de ce que sera la réalité dans quelques mois, au sujet des écoles.

Le collège « St-Christophe » dirigé par un personnel laïque libre ouvrira ses portes, à la rentrée des classes en septembre.

Il ne faut se dissimuler que l'état des choses, existant du temps de l'enseignement congréganiste donné par les Frères jusqu'en 1903, renaitra avec l'ouverture des écoles libres de garçons.

Les écoles laïques auront à peu près le même nombre d'élèves, que du temps des Frères.

Par conséquent, avec l'amélioration et les avantages de toute espèce que fourniront forcément les écoles *concurrentes* libres et laïques, le pays bénéficiera en outre d'une économie appréciable sur la solde des instituteurs actuels puisqu'on sera obligé d'en supprimer plusieurs postes à St-Pierre.

Nous arrivons donc au retour des choses existant en 1903.

Les anciennes écoles laïques actuellement occupées comme Palais de Justice seraient amplement suffisantes pour les écoles.

Et les écoles laïques actuelles qui ont besoin de réparations, de peinture etc., etc., formeraient un superbe Palais de Justice où l'on pourrait confortablement loger le Chef du Service Judiciaire qui est actuellement plus mallogé que le dernier employé de Commerce de la Colonie! Il y aurait peu de transformations intérieures à y faire, et extérieurement, absolument rien.

On pourrait aussi affecter, dans cet immense immeuble, une grande salle pour faire « Chambre de Commerce » qui, par modestie sans doute, disent les uns, par la force des choses, disent les autres, se cache là où elle peut: tantôt ici, tantôt là-bas, suivant le gré des vents et des... souffles politiques....

One pensez-vous de cette combinaison M. l'Inspecteur Revel, M. le chef du Service Judiciaire et M. l'Inspecteur Primaire?

1^{er} Les écoles laïques, au Palais de Justice actuel?

2^o Le Palais de Justice, aux écoles laïques actuelles.

3^o Le Chef du service Judiciaire (dont il ne convient pas d'amoindrir l'autorité) est, on le sait, le premier fonctionnaire de la Colonie après l'Administrateur qu'il remplace, en cas d'absence. Selon nous, il a droit à un logement digne de son rang: au nouveau Palais de Justice, il serait très bien.

4^o La Chambre de commerce; dans une salle réservée du Palais, à moins cependant qu'elle ne préfère le local actuel.

Faisons des économies à bon escient et gérons bien les finances de la Colonie, tout en faisant des sacrifices quand cela est nécessaire à l'intérêt général.



AUTOUR DE L'INSPECTION.

Nous savons que M. l'Inspecteur Revel a été, ces jours-ci, visiter l'hôpital et en examiner la comptabilité.

Il a passé également son inspection à la Douane, à la Marine et au Trésor.

Nous serions curieux de savoir ce que pense M. Revel de l'organisation actuelle de l'hôpital, de la comptabilité du concierge (une ironie!), et de ses complices; et de son successeur M. P.-C. Hacala qui, n'ayant jamais su bien gérer ses affaires, a été choisi pour gérer celles de l'hôpital!... tout naturellement.

C'est le désordre qui règne dans ce pauvre hôpital où le médecin en chef n'a voix au chapitre qu'au point de vue médical.

L'Administrateur Antonetti trouve que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que c'est bien suffisant pour nos « sales pécheurs ».

Dans l'intérêt de nos marins, nous avons déjà protesté, dans ce journal, contre ce service qui laissait fort à désirer. Et, si cela continue, nous savons que la Société « La Morue Française », qui arme pour la grande pêche une quarantaine de navires et de goélettes et plusieurs long-courriers, indépendamment du vapeur postal « Saint-Pierre et Miquelon », a l'intention de créer un hôpital.

M. Antonetti ne veut écouter personne, veut faire à sa tête, croyant tout connaître, mieux que tout le monde.

Nous avons, l'année dernière, réclamé de bons infirmiers pour remplacer certains élus qui avaient plus volontiers vidé les rations des malades que servi du *bon vin* ou du champagne (qui n'existent pas à l'hôpital) à nos pauvres malades.

Nous voulons soigner nos hommes et nous les soignerons, s'il le faut, sans l'intervention du Gouvernement qui aura sur les bras un hôpital et ses dépendances qui, entre parenthèses, auraient besoin d'être soignés tout autant que les malades qu'on y loge. Cependant, depuis l'arrivée de l'Inspecteur, ça va un peu mieux.

La Morue Française a payé au service de l'hôpital en 1907 la somme de 10,566 fr. 50, soit environ, le tiers des recettes de cet établissement qui se sont élevées, en chiffre rond, à 32,000 francs.

Ne laissez pas tout désorganiser, M. l'Inspecteur Revel, et, vous qui aimez les colonies, profitez de votre passage à Saint-Pierre pour bien dire la vérité sur tout ce qui s'y passe, devriez vous contrarier l'Administrateur, M. Antonetti, qui se vante que vous n'agissez que suivant ses indications. Il pourrait bien se tromper lui aussi en faisant de pareilles déclarations! dans tous les cas, nous tiendrons, en temps et lieu, nos lecteurs au courant du résultat de l'inspection.

En ce qui concerne la Marine et le Trésor nous n'avons aucune critique à faire; le Trésorier-payeur est à son affaire, et le Commissaire de la marine, M. André, est admirablement secondé par son agent M. ... connaissant à fond l'Inscription maritime et qui ne tardera pas à mettre son chef au courant des besoins des pêcheurs et de l'armement ainsi que des réformes utiles à y apporter.

Quant à nous, cela dit, nous ne devons pas cacher que nous sommes partisans de la suppression de l'Inscription maritime; et que notre Délégué au conseil supérieur des colonies continuera à faire toutes démarches à ce sujet auprès du Gouvernement pour arriver à ce résultat, le plus tôt possible. Regardons autour de nous et voyons comment les Anglais et les Américains naviguent!!! nous n'avons qu'à en faire autant et nous nous en trouverons bien.

En ce qui concerne la Douane que M. Revel inspecte en ce moment, nous espérons

que qu'il reconnaîtra avec M. L. Légasse Délégué de la colonie, qui en a fait la demande au Ministère, à plusieurs reprises, verbalement et par écrit, la nécessité de donner au chef de cet important service un vérificateur dont il remplit lui-même les fonctions depuis trop longtemps déjà. Nous reconnaissions cependant que M. Larue, pour la vérification, lui a été d'un précieux concours jusqu'à présent.

La Vigie, organe de défense des intérêts de ce pays est d'avis qu'il faut y avoir un personnel suffisamment nombreux et bien rémunéré pour assurer un bon service.

Nous demandons donc instamment à M. l'Inspecteur Revel de bien vouloir, dans ses rapports, conclure en faveur de notre thèse; car, malgré toute son activité, le Chef du service des Douanes ne peut pas être partout à la fois.

Nous nous sommes amusés à faire un peu de statistique pour nous rendre compte de l'importance des affaires que faisaient certaines maisons de la Colonie.

Nous avons été surpris de constater que les sommes versées, par tous les commerçants de la Colonie réunis, pour le paiement des droits de Douane, de consommation, d'octroi de mer etc., etc., pour l'année 1907 ne s'élevaient qu'au chiffre de 282,298 fr. 95, alors que la Société *La Morue Française* (à elle seule et sans compter ses filiales) a payé, cette même année, la somme de 75,799 fr. 05, l'impôt foncier, les patentés, etc., etc... non compris.

Nous parlerons des autres services dans un prochain numéro.

Démission

La démission offerte par M. Sarda Emile, de son emploi de Commissaire de 1^{re} classe des Secrétariats généraux du cadre de Saint-Pierre et Miquelon a été acceptée par M. le Ministre des Colonies.

Et les autres coupables???

ENCORE ET TOUJOURS DES RÉFORMES UTILES

Lorsque le poids public a été placé à l'endroit où il se trouve depuis de nombreuses années, il y avait peut-être, alors, des raisons pour agir ainsi.

Dans tous les cas, maintenant, il y a des raisons majeures pour que la bascule publique soit déplacée et mise sur la cale « dite de la Douane » où se font presque tous les débarquements de marchandises, charbon etc., destinés à la ville.

La bascule actuelle, qui est dans un piteux état, fonctionne aussi mal que l'Administration et devrait être jetée dans les vieilles ferrailles ou bien à la mer dont elle a maintes fois reçu le baptême d'eau salée. Nous avons déjà fait cette réclamation, à plusieurs reprises, à l'Administration, mais elle trouve que tout cela est bien suffisant pour le pays.

Nous portons cette nouvelle réclamation à la connaissance de M. l'Inspecteur Revel en attendant que nous lui en présentions d'autres dans un prochain numéro de la « Vigie ».

On nous objectera, vous le verrez, pour apporter cette modification: « le manque de fonds ». Nous répondons d'ores et déjà, à cette objection en déclarant que tout le charbon de la Colonie devrait être vendu au poids et non à l'hectolitre, tout le monde y gagnera et principalement les réceptionnaires ou consommateurs ainsi que le poids public qui fera au moins de bonnes recettes: voilà les fonds demandés.

En effet, il y a des voiliers qui livrent en moyenne 13 à 14 hectolitres de charbon par tonneau embarqué, alors que le vapeur



transportant le charbon et le délivrant avec ses grandes bennes n'en retire jamais qu'une moyenne de 12 hectolitres.

N'ayons donc pas peur de transformer un peu l'outillage et de sortir de notre vieille routine et de l'ornière dans laquelle nous nous débattons comme des épileptiques, parce que nous ne voulons pas marcher avec le progrès.

Naufrages encore! Naufrages toujours!

Durant toute cette quinzaine, la brume a été d'une intensité extraordinaire, c'était de la brume « à couper au couteau » comme le disent nos pêcheurs. Plusieurs navires ont failli se jeter à la côte en rentrant à St-Pierre. Un fait à remarquer: tous les navires se sont trouvés presque au même endroit, au moment de leur atterrissage, c'est-à-dire du côté du Diamant d'où l'on n'entendait, à un moment donné, que le bruit sinistre des sirènes et des cornes à brume.

Le remorqueur « Liberté », capitaine Eug. Poirier a pu retirer de la côte un navire de la maison Lemoine de St-Malo, gérée à St-Pierre-Miquelon par M. Depincé. Il ne fit aucun prix à ce sujet avec le capitaine, contrairement à ce qu'exigent habituellement les sauveteurs, en pareille circonstance. Toutes nos félicitations à M. Poirier: car, quand un navire est en danger on doit le sauver, laissant de côté la question d'argent qui doit être réglée à l'amiable entre armateurs, suivant l'importance des services rendus.

Le même vapeur retirait de la côte la goëlette « Béarnaise », de la Morue Française, (qui avait déjà taillonné sur les Basses du Diamant) lorsque, dans un violent coup de tangage, la remorque a écourté et le bateau pêcheur est allé furieusement se jeter dans les brisants. Il était dix heures du soir.

Le vaillant patron de la Liberté, Président de la société des marins de St-Pierre et dont l'humanité et l'urbanité sont connues de tous, a pu sauver tout l'équipage et même tous les effets des hommes, grâce à son sang-froid et aux moyens de sauvetage bien organisés.

Le trois mâts « Marie-Thérèse » de Fécamp s'est jeté à la côte à Savoyard, en rentrant également du banc avec une bonne pêche tout comme la Béarnaise, mais avec cette différence que ce naufrage a eu lieu de jour et que l'opération du sauvetage de l'équipage a été beaucoup plus facile.

Le lendemain du naufrage de la Marie-Thérèse, en essayant de sauver une partie de la cargaison de ce navire, sept Saint-Pierrais ont été roulés par les lames qui avaient déferlé sur leurs embarcations. Trois d'entre eux se sont noyés: Allard, Mahé et Jouquan; quant aux autres, ils sont hors de danger à l'exception d'Octave Boissel qui, cependant, va beaucoup mieux d'après les nouvelles que nous avons pu nous procurer de sa famille.

Toutes nos condoléances aux familles des disparus et nos félicitations à ceux qui ont pu échapper à la mort et tout particulièrement à Octave Boissel à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

La première pêche.

Nous pouvons déclarer, sans nous tromper, que la moyenne du premier voyage des bunes est satisfaisante.

Les pêcheurs, tant métropolitains que coloniaux ont généralement réussi à sauver

leur printemps.

Nous souhaitons de tout cœur que le voyage du capelan soit, toutes proportions gardées, aussi fructueux. S'il en était ainsi, comme nous pouvons très bien l'espérer, on pourrait conclure que la troisième pêche, la pêche de l'encornet, couronnerait brillamment la campagne; car, suivant certaines indications que nous possédons, l'encornet « donnera » en plus grande abondance que l'année passée; or, l'an passé déjà, les pêcheurs ont pu facilement se boëtter à partir du mois d'août.

Les cours des morues ont été généralement maintenus entre 19 et 18 francs jusqu'à ce jour.

Malgré les mauvaises nouvelles que notamment de celui de Bordeaux, nous ne croyons pas trop nous tromper en affirmant que les cours pourront être maintenus à St-Pierre, dans le cours de l'été, aux environs de 18 francs.

Dans ces conditions, l'armement du banc devrait se tirer d'affaire et les acheteurs de morues également. A ces prix là, les négociants de Bordeaux et des principaux marchés de France devraient pouvoir écouter aussi leur marchandise avec bénéfice tant pour la consommation française qu'étrangère: Italie, Espagne etc....

Encornet monstre.

Le navire pêcheur « Pacifique » de la société « La Morue Française » capitaine Cochet vient de pêcher sur le Bonnet-Flamand un encornet pesant environ 250 à 300 livres.

C'est le patron de doris: Isidore Lefloch, du Guildo qui a eu l'honneur de faire cette capture phénoménale. Après bien des mises, n'ayant naturellement dans son doris, ni palans, ni autres moyens de soulager un pareil fardeau, il a pu avec un orin et en faisant « basculer » son doris en embarquer cet énorme poisson qu'il a joyeusement, et en poussant des hurrahs! rapporté le long du bord du Pacifique.

Les marins du Pacifique ont pêché avec cet encornet monstre sept à huit mille morues; la même boëtte, au moyen du « déboëtage » a servi à pêcher plusieurs morues.

Le capitaine Cochet nous a déclaré avoir déjà trouvé des petits encornets dans la morue. Il y aura donc probablement de l'encornet assez bonne heure sur les bancs, cette année.

LA PÊCHE DU CAPELAN SUR LES COTES DE MIQUELON

Le syndicat des armateurs et pêcheurs des îles St-Pierre et Miquelon a adressé à M. l'Administrateur la lettre suivante:

Saint-Pierre, le 17 juin 1908.

Le Syndicat des armateurs et pêcheurs à Monsieur l'Administrateur des établissements de St-Pierre et Miquelon St-Pierre.

Monsieur l'Administrateur,
Nous avons eu déjà l'honneur d'appeler votre attention sur l'atterrissement du capelan.

Vous nous avez informés par votre lettre du 4 juin n° 247, que vous prendriez le moment venu les mesures nécessaires pour surveiller l'atterrissement du capelan.

Veuillez nous permettre de vous faire remarquer, que voici l'instant précis où il

s'agit de faire exercer cette surveillance le plus efficacement possible.

Nous savons que des goëlettes de pêche américaines sont parties aux alentours de Langlade et Miquelon, pour y prendre du capelan et nous prévoyons d'ores et déjà, comme cela a lieu tous les ans, faute d'une surveillance active, que ces bateaux étrangers seront encore hantés au détriment de nos pêcheurs!

Nous tenons à vous informer que le Syndicat proteste avec énergie, contre cet état de choses, nous réservant en temps voulu de donner à notre protestation la suite qui sera nécessaire.

—
un Conseil, nous croyons de notre devoir, de vous faire observer, que si les ressources dont vous disposez ne vous permettent pas de faire cette surveillance, comme vous le désireriez, le navire de guerre d'Estrées est tout indiqué, pour rendre à l'armement ce service important, en faisant dès maintenant et pendant toute la durée de la pêche du capelan, une surveillance active, afin que la réglementation de la pêche de cette boëtte soit strictement observée.

Nous vous informons aussi, si vous le jugez utile, que le Syndicat est tout disposé à mettre à votre disposition, une Commission de trois de ses membres, pour s'entretenir avec vous sur les mesures à prendre.

Recevez, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de notre considération très distinguée.

*Signé : Le Secrétaire, Le Président,
Pour copie conforme :
P. BIRABEN.*

MARINE MARCHANDE.

Notre port n'est, en ce moment, qu'une forêt de mâts de navires pêcheurs et long-courriers,

L'état général de nos marins est satisfaisant et, malgré le grand mouvement, tout marche en ordre.

Nous donnerons prochainement la liste des arrivages des pêcheurs et long-courriers.

MARINE MILITAIRE.

Nous avons l'honneur d'avoir dans notre port les navires de guerre le « d'Estrées », commandé par le sympathique et distingué capitaine de frégate, M. Jourden, et le « Brilliant » commodore Harvath Booth:

Nous aurons, sous peu, la visite d'autres navires de guerre, tant français qu'anglais; on annonce aussi la visite probable de navires de guerre américains.

AVIS.

LA MORUE FRANÇAISE
Siège Social 80 Rue Taitbout, PARIS.

Fondés de pouvoirs de l'Agence principale et des Agences de St-Pierre et Miquelon :

Pour St-Pierre: MM. Albert Letouzé; Jacques Légasse; Auguste Salomon; Eugène Béchet; Eugène Béquet; Alfred Roulet.

Pour Miquelon: M. Dominique Borotra.

Ces Messieurs signent, par procuration de la Morue Française, dans les conditions des pouvoirs qui leur sont donnés suivant actes déposés chez le notaire de la Colonie.

L'homme à la sous-ventrière

air: Bon voyage, M. Dumollet.

Refrain: Calmez-vous M. Depincé
On vous paiera une sous-ventrière
Calmez-vous M. Depincé
Quant à l'écharpe il ne faut pas y songer

Pourquoi vous mettez en si grande colère
Et tant criez, digne et brave géant?

D'où vous vient donc cette humeur guerrière?

Qu'on ignorait chez vous jusqu'à présent?

II

Lorsque samedi, vous vint's à « La Vigie »
En affichant certains airs vaillants
Y veniez-vous jouer la comédie
Ou... fallait-il vous empêtrer au séduire?

On vous a dit, qu'as vous voulez connaître
Le nom d'celui qui vous a malmené
En cherchant bien, vous trouveriez peut-être
Deux d'vos amis qui viendraient l' demander

III

Vous eut's tort de faire la sourde oreille
Et d'aller vous casser l'nez au Château
Sur le terrain vous eussiez fait merveille
Mais vous tenez... à garder votre peau

IV

Done, vous vouliez éviter toute affaire
« Ne releviez, dans l'article en question,
Que ce seul mot : une sous-ventrière
Et en avoir la signification? »

V

Eh bien ! mon cher, ouvrez un dictionnaire
Et vous aurez à quoi vous en tenir
Sur c'qu'on appelle : une sous-ventrière
Et ce à quoi elle peut bien servir.

VI

Tenez, Monsieur, — cett' fois prêtez l'oreille

Dans notre Dictionnaire à nous,

On dit qu'ça sert — surtout quand elle est vicieuse

A ligetter... les ânes... qu'en pensez-vous?...

On demande une sous-ventrière.

Mardi dernier vers 3 heures du matin, plusieurs personnes demeurant près du Slip Lefèvre, furent réveillées en sursaut par un craquement sinistre.

La goëlette « Francine » venait de casser ses deux mâts.

Cette goëlette étais halée depuis plusieurs jours sur le rivage et on devait commencer à la réparer.

Les causes de l'accident?

Probablement une des dragues aura cédé à mer basse et le bateau en tombant brusquement sur le flanc a éprouvé une telle secousse que les deux mâts ont cassé au ras du pont.

L'armateur n'en mourra pas! disait quelqu'un! c'est certain.

Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de penser que si l'armateur avait fait passer sous le bateau une bonne sous-ventrière, l'accident ne serait pas arrivé.

M. B. F

IMPRIMERIE

“LA VIGIE”

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Cartes de Visite,
cartes de faire-part,
Naissance - Mariage
et Décès

Factures - Bon
Connaissances etc.,
Affiches tous formats.

Prix Modérés

Rue Jacques-Cartier SAINT-PIERRE

Imp. LA VIGIE — Le Gérant: W. Lefèvre.